

CONCLUSION DU COLLOQUE

Nous nous sommes lancés dans une étrange et périlleuse entreprise. Le risque qui nous menaçait, c'était l'apologétique mais il faut se hâter de dire qu'aucun de ceux qui ont pris la parole au cours des journées des 15 et 16 mars 1985 n'est tombé dans ce travers.

Les autres grands corps qui ont entrepris des travaux de même nature sur leur histoire n'ont pas toujours échappé à ce que l'on pourrait appeler le « complexe de Chanteclerc » : « Nous avons eu des périodes de déclin. C'est la faute des autres. Nous avons connu le succès. Ah ! Comme nous sommes brillants ! ».

Si nous avons peut-être échappé à ce risque, c'est parce que, en tant qu'universitaires, nous possédons plus que d'autres l'esprit scientifique et le sens critique.

En vérité comme toute institution humaine, nous subissons la loi des cycles. Les travaux que nous publions aujourd'hui le montrent. En tout cas il était bon d'étudier les méthodes de l'enseignement du droit en France en couvrant la plus longue période qui soit possible, depuis le Moyen Age jusqu'à l'époque contemporaine. Cette loi des cycles a montré qu'à diverses époques nous avons hésité entre deux tendances : l'appropriation d'un domaine nouveau ou le risque de perte de notre spécificité. L'enseignement du droit français, celui du droit public puis la science politique, l'économie politique, plus récemment la gestion. Nous avons tergiversé pour assurer la formation des fonctionnaires ou la recherche philosophique et la place a été prise par d'autres. Nous avons accueilli et développé la science économique. Qui pourrait dire que ce n'est pas une réussite ?

Les travaux qui sont publiés montrent aussi, dans les méthodes, d'autres choix : ceux qui nous rapprochent des médecins et concernent nos relations avec la pratique, ce qu'on a appelé « la clinique juridique ». Jean Bodin en faisait déjà la remarque : « Une fois initié au mystère du barreau et rompu par un long usage, j'ai compris enfin une bonne fois que ce n'est pas dans la poussière des écoles mais dans le champ de bataille du forum, ni dans les supputations des syllabes mais dans les pensées de l'équité et de la justice que se fonde la vraie et solide sagesse de droit ».

Nos travaux auront montré l'évolution qui s'est produite dans ce domaine. Mais le débat n'est jamais clos et il est bon qu'il reste toujours ouvert.

Dans tous ces domaines, la Société s'efforcera de garder la ligne qui, grâce à tous ses membres et au succès qu'elle a rencontré, a correspondu à ses intentions premières.

Roland DRAGO,
Président de la Société